

## CONSEIL MUNICIPAL

### Rapport au Conseil

**JEUDI 23 JUIN 2022 à 19H30**

**Salle du Conseil**

Ouverture de la séance **19h33**

Fin de la séance **21h37**

1 - Karine HUNKELER	P	7 – Laurence LAINE	P	13 – Michèle BELLET	P
2 - Gilles FRELAUT	P	8 – Sandrine LUCAS	P	14 – Véronique BRUNEL	P
3 - Mireille ELIE	P	9 – Valérie FERLET	AP	15 – Jocelyne VASSE	P
4 – Pascal TACCONI	P	10 – Jean-Marc PRUVOST	AP	16 – Daniel MONFRAY	P
5 - Sabrina CATEL	AP	11 – Jacky HUCHER	AP	17 – Oriane MARTINON	AP
6 – Daniel POUILLAIN	AP	12 – Armelle MOUSSE	P		

#### Pouvoirs :

Oriane MARTINON donne pouvoir à Pascal TACCONI

Sabrina CATEL Donne pouvoir à Karine HUNKELER

Jean-Marc PRUVOST donne pouvoir à Armelle MOUSSE

Daniel POUILLAIN donne pouvoir à Laurence LAINE

Valérie FERLET donne pouvoir à Daniel MONFRAY

Jacky HUCHER donne pouvoir à Michèle BELLET

**Absents Excusés :** //

**Absents :** //

Nomination d'un secrétaire de séance : **Pascal TACCONI**

Désignation d'un auxiliaire au secrétaire de séance : **Madame Amélie ANTUNES**, Directrice Générale des Services

Madame la Maire demande autorisation au Conseil Municipal de voter toutes les délibérations à mains levées y compris celle relatives aux élections dans les différentes commissions, l'unanimité est obligatoire.

VOTE		
Abstention _/_	Contre _/_	Pour _17_

## I. ADMINISTRATION GENERALE

### ❖ Procès-verbal du Conseil Municipal du 05 avril 2022

Approbation du procès-verbal du CM du 05 avril 2022

VOTE		
Abstention _ / _	Contre _ / _	Pour _ 17 _

### 31/2022 - Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Suite à la démission de Monsieur Vincent BEUZELIN, il convient de renouveler la liste :

#### Commission actuelle

##### Délégués titulaires :

Liste 1 : Gilles FRELAUT, **Vincent BEUZELIN**

Liste 2 : Jean-Marc PRUVOST

##### Délégués suppléants :

Liste 1 :

Liste 2 : Jacky HUCHER

#### Nouvelle commission

##### Délégués titulaires :

Liste 1 : Gilles FRELAUT / Pascal TACCONI

Liste 2 : Jean-Marc PRUVOST

##### Délégués Suppléants :

Liste 1 : Sandrine LUCAS / Laurence LAINE

Liste 2 : Jacky HUCHER

Il est proposé au Conseil Municipal de nommer des membres titulaires et suppléants.

VOTE		
Abstention _ / _	Contre _ / _	Pour _ 17 _

### 32/2022 - Election des membres du Syndicat du Collège Guillaume le Conquérant

Suite à la démission de Monsieur Vincent BEUZELIN, il convient de remplacer le membre démissionnaire :

#### Commission actuelle

Titulaires : Laurence LAINE, Sabrina CATEL, **Vincent BEUZELIN**, Gilles FRELAUT

Suppléants : Pascal TACCONI, Valérie FERLET, Sandrine LUCAS, Jocelyne VASSE

Remplaçant (e) : **Daniel MONFRAY**

Il est proposé au Conseil Municipal de nommer un membre titulaire.

VOTE		
Abstention _/_	Contre _/_	Pour _17_

### **33/2022 - Election des membres de la Commission de DSP**

Suite à la démission de Monsieur Vincent BEUZELIN, il convient de remplacer le membre démissionnaire :

#### **Commission actuelle**

Titulaires : Pascal TACCONI, Gilles FRELAUT, Daniel POUILLAIN  
Suppléants : **Vincent BEUZELIN**, Daniel MONFRAY, Sabrina CATEL

Remplaçant (e) : **Sandrine LUCAS**

Il est proposé au Conseil Municipal de nommer un membre suppléant.

VOTE		
Abstention _/_	Contre _/_	Pour _17_

### **34/2022 - Election des membres du SIAEPA des Grandes Ventes**

Suite à la démission de Monsieur Vincent BEUZELIN, Il convient de remplacer le membre démissionnaire :

#### **Commission actuelle**

Titulaires : Pascal TACCONI, Gilles FRELAUT,  
Suppléants : **Vincent BEUZELIN**,

Remplaçant (e) : **Daniel MONFRAY**

Il est proposé au Conseil Municipal de nommer un membre suppléant.

VOTE		
Abstention _/_	Contre _/_	Pour _17_

### **35/2022 - Election des membres du SIAEPA des 3 sources**

Suite à la démission de Monsieur Vincent BEUZELIN, Il convient de remplacer le membre démissionnaire :

### Commission actuelle

Titulaires : Pascal TACCONI, Vincent BEUZELIN,

Suppléants : Gilles FRELAUT,

Remplaçant (e) : Daniel MONFRAY

Il est proposé au Conseil Municipal de nommer un membre titulaire.

VOTE		
Abstention _ / _	Contre _ / _	Pour _ 17 _

### **36/2022 - Election des correspondant – Bailleurs Sociaux télé-assistance**

Suite à la démission de Madame Philippine CARTEL, Il convient de remplacer le membre démissionnaire :

#### Correspondantes actuelles

Titulaires : Sabrina CATEL, Philippine CARTEL

Remplaçant (e) : Jocelyne VASSE

Il est proposé au Conseil Municipal de nommer un membre titulaire.

VOTE		
Abstention _ / _	Contre _ / _	Pour _ 17 _

### **37/2022 - Partenariat – Convention d'Objectifs et de Moyens – Association Caravelles**

Considérant l'ambition de la Ville de Saint-Saëns de construire une Ville éducatrice pour les enfants et les jeunes, une ville équilibrée qui donne à chacun les chances de son épanouissement, qui garantit une qualité de vie et forme des citoyens capables d'affronter les changements sociétaux.

Cet enjeu répond à un objectif de cohésion sociale qui se construit jour après jour ; elle se prépare, s'anticipe par des actions éducatives, de prévention, d'animation qui vont permettre de prendre pleinement à l'âge adulte, la mesure de sa fonction d'adulte citoyen et responsable.

Il est souhaité mener une politique en faveur de l'accompagnement global des jeunes de 10/18 ans dans leurs parcours éducatifs.

Ainsi, la politique jeunesse de Saint-Saëns s'articule autour de 5 orientations majeures et vise à mobiliser tous les moyens et partenaires du territoire afin d'assurer la cohérence des actions conduites en faveur des jeunes.

Elle vise à :

1. Favoriser l'information et l'orientation du jeune (scolaire, personnelle, professionnelle)
2. Accompagner le jeune dans une dynamique de projets individuels et collectifs
3. Conduire des actions de sensibilisation et de prévention
4. Développer les loisirs éducatifs
5. Accompagner et valoriser les pratiques culturelles des jeunes

Cette politique publique portée par la ville suppose de développer les synergies sur le territoire. A ce titre, la ville s'engage à accompagner l'association CARAVELLES, dans la durée afin de pouvoir tracer des perspectives qui permettront de mieux anticiper les évolutions des projets, les évolutions structurelles au service de la jeunesse.

La présente convention est consentie pour une durée de **2 ans reconductible**, et prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

L'association s'engage à :

- Développer les actions de prévention auprès des jeunes de 10 à 18 ans afin de limiter les situations de crise, les comportements à risques et les actes de délinquance.
- Responsabiliser les jeunes et favoriser leur autonomie sont les principaux objectifs éducatifs poursuivis. Ceux-ci se déclinent autour du développement du sens critique des jeunes, de l'inscription dans une démarche constructive par le respect de l'autre et l'apprentissage des règles du jeu démocratique.
- Créer un lieu ressource pour répondre aux besoins exprimés par les jeunes (besoin de se retrouver, d'échanger, de concevoir des projets ensemble, d'être écoutés et conseillés).

La ville s'engage à :

- Mettre à disposition le local (ancien bassin versant)
- Mettre à disposition le mini-bus
- Verser une subvention de fonctionnement annuelle (du 1<sup>er</sup>/09 au 31/08) de 30 000.00 € pendant la durée de la convention sous réserve que les obligations de chacun soient respectées.

La co-écriture de la convention est en cours et le document finalisé sera transmis à l'ensemble des conseillers municipaux pour avis avant signature.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette action de partenariat avec l'Association Caravelles.

VOTE		
Abstention _/_	Contre _/_	Pour _17_

#### ❖ **CBE – Modification des statuts**

**POINT REPORTE**

## II. FINANCES

### 38/2022 - Décision Modification n° 1 – Budget Principal – Section Fonctionnement

Dans le cadre de l'exécution du budget, il convient de prévoir une décision modificative :

#### Section Fonctionnement

Chap.	Articles	Mouvements		Objet
011	615232 – Réseaux	-8 000.00 €		Régularisation chèques cadeaux
67	6714 – Bourses et Prix		+8 000.00 €	
012	64131–Rémunération non titulaire	-30 000.00 €		Subvention à l'Association Caravelles - Convention
65	6574–Subvention aux Associations		+30 000.00 €	

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la DM1.

VOTE		
Abstention	Contre	Pour
—	—	__17__

### 39/2022 - Décision Modification n° 2 – Budget Principal – Section Investissement

Dans le cadre de l'exécution du budget, il convient de prévoir une décision modificative :

#### Section Investissement

Chap.	Articles	Mouvements		Objet
23	2313 - Constructions	-110 000 €		Toiture Cinéma-Théâtre
21	21318 – Autres Bâtiments		+110 000 €	

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la DM2.

VOTE		
Abstention	Contre	Pour
__/_	__/_	__17__

### 40/2022 - Décision Modification n° 3 – Budget SPANC – Section Investissement

Dans le cadre de l'exécution du budget, il convient de prévoir une décision modificative :

#### Section Investissement

Chap.	Articles	Mouvements		Objet
040	2803 – Frais d'études, ...	-10 000 €		Equilibre – Opérations d'ordres
20	203 – Frais d'études, ...		+10 000 €	

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la DM3.

VOTE		
<b>Abstention</b> _/_	<b>Contre</b> _/_	<b>Pour</b> _17_

#### **41/2022 - Tarifs Communaux**

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les nouveaux tarifs qui prendront effet au 1<sup>er</sup> septembre 2022.

En voici le détail :

CIMETIERE	
Concession cimetière – 30 ans	220.00 €
Concession cimetière – 50 ans	377.00 €
Concession enfant	110.00 €
Concession cave-urnes	518.00 €
Columbarium – 30 ans	600.00 €
Columbarium – 50 ans	1 000.00 €
Jardin du souvenir (dépôt et plaque)	31.00 €

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL	
<i>Sous condition d'autorisation municipale</i>	
Terrasses, étalage sans emprise supérieur à 5 m <sup>2</sup>	1.00 € / m <sup>2</sup> / mois
Terrasses, étalage avec emprise (véranda, pergola, terrasse bois, ...)	2.00 € / m <sup>2</sup> / mois
Pose d'échafaudage	5.00 € ml / semaine
Pose de benes	10.00 € / jour calendaire
Pose de grue ou nacelle	10.00 € / jour calendaire
Stationnement divers pour travaux, livraison, déménagement	5.00 € /place/jour calendaire
Stationnement permanent véhicule poids lourds bus - Zone des Aulnaies	100.00 € / mois
Stationnement permanent pour véhicule léger (habitat locatif sous réserve d'autorisation et selon secteur)	150.00 € à 300.00 € / place / an
Emplacement réservé pour stationnement convoyeurs de fonds	600.00 € / mois
Autorisation de voirie pour convoyeurs de fonds	300.00 € / mois
Foire à tout : emplacement	2.00 € ml
Marché : emplacement habituel	0.60 € ml
Marché : emplacement occasionnel	0.75 € ml
Marché Forfait branchement	2.40 € ml
Chapiteau	20.00 € / jour

BORNES ELECTRIQUES	
Utilisation du service 30 min – Prise T2/T3	1.00 €
Utilisation du service 1 h – Prise T2/T3	1.50 €
Utilisation du service 1h30 – Prise T2/T3	2.50 €
Utilisation du service 2h – Prise T2/T3	3.50 €
Utilisation du service 2h30– Prise T2/T3	4.50 €
Utilisation du service 3h – Prise T2/T3	5.50 €
Utilisation du service 3h30 – Prise T2/T3	6.50 €
Utilisation du service 4h – Prise T2/T3	7.50 €
Utilisation du service 4h30 – Prise T2/T3	8.50 € + 1 € par ½ h
Utilisation du service de 0 à 2 h – Prise Domestique	1.50 €
Utilisation du service de 2h30 à 4 h– Prise Domestique	2.50 €
Utilisation du service au-delà de 4h30 – Prise Domestique	3.50 € + 1 par ½ h

FOIRE SAINTE CATHERINE	
Manège de 0 à 200 m <sup>2</sup>	0.40 € / m <sup>2</sup> / jour
Manège de 200 m <sup>2</sup> et plus	0.32 € / m <sup>2</sup> / jour

TARIFS « FETE DU CHOU »	
Repas adulte	20.00 €
Repas enfant	10.00 €
Vente de la brochure	2.00 €

BUVETTES	
Crêpe sucre	1.50 €
Crêpe Chocolat/Confiture	2.00 €
Sandwichs	3.50 €
Cannette ou bouteille 25 cl – Bière	2.00 €
Cannette ou bouteille 25 cl – jus de fruit	2.00 €
Verre de vin rouge, blanc, rose -	2.00 €
Verre de cidre	1.00 €
Verre de Kir	2.00 €
Verre de Crémant	2.00 €
Ricard	2.00 €
Whisky	2.00 €
Bouteille de vin : rouge, blanc, rosé	6.00 €
Bouteille de crémant	8.00 €
Bouteille de cidre	4.00 €
Bouteille d'eau 1.5L	1.00 €
Bouteille d'eau 0.5L	0.50 €
Café/chocolat/thé	1.00 €
Part de gâteau	1.50 €

ENTREE CINEMA, THEATRE, MANIFESTATION, CONCERT (Hors Ciné Seine)	
Tarif THEATRE : Plein Tarif	8.00 €
Tarif THEATRE: Tarif réduit -12 ans	4.00 €
Tarif CONCERT : Plein Tarif	10.00 €
Tarif CONCERT : Tarif réduit -12 ans	5.00 €

LOCATION SALLES	
Espace du Vivier – La Truite (Commune)	145.00 € / jour
	209.00 € / WE
Espace du Vivier – La Truite (hors commune)	181.00 € / jour
	249.00 € / WE
Espace du Vivier – Le Brochet (Commune)	226.00 € / jour
	324.00 € / WE
Espace du Vivier – Le Brochet (hors commune)	291.00 € / jour
	375.00 € / WE
Espace du Vivier – Le Saumon (Commune)	375.00 € / jour
	415.00 € / WE
Espace du Vivier – Le Saumon (Hors Commune)	449.00 € / jour
	502.00 € / WE
Espace Le Garage – Cérémonie	90.00 € / jour
Espace Le Garage - Expositions	Gratuit
Location vaisselle (couvert + verre)	1.00 € / personne
Caution	1 x montant location



LOCATION DE MATERIELS AUX PARTICULIERS SAINT SAENNAIS	
Table ovale + 10 chaises – Retrait Sce Technique	5.00 €
Table rectangle + 6 chaises/2 bancs - Retrait Sce Technique	2.50 €
Barnum 3 m X 3 m - Retrait Sce Technique	10.00 €
Table ovale + 10 chaises – Livré	20.00 €
Table rectangle + 6 chaises/2 bancs - Livré	10.00 €
Barnum 3 m X 3 m - Livré	40.00 €

LOCATION DE MATERIELS AUX ASSOCIATIONS, COMMERCANTS ET PROFESSIONNELS SAINT SAENNAIS	
Table ovale + 10 chaises – <b>Retrait Sce Technique</b>	Gratuit
Table rectangle + 6 chaises/2 bancs - <b>Retrait Sce Technique</b>	Gratuit
Barnum 3 m X 3 m - <b>Retrait Sce Technique</b>	Gratuit
Table ovale + 10 chaises – <b>Livré</b>	20.00 € - Gratuit 1 fois/an
Table rectangle + 6 chaises/2 bancs - <b>Livré</b>	10.00 € - Gratuit 1 fois/an
Barnum 3 m X 3 m - <b>Livré</b>	40.00 € - Gratuit 1 fois/an

BIBLIOTHEQUE	
Abonnement Adulte Commune	7.00 €
Abonnement Adulte Hors Commune	10.00 €
Abonnement -18 ans	0.00 €
Livre Saint-Saëns (5 Tomes)	20.00 € / Tome
Livre – André Lejeune »	30.50 €
Photos Expositions – Plein Tarif	15.00 €
Photos Expositions – Tarif réduit	10.00 €
Désherbage photos	5.00 €

SERVICE ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE	
Impression A4 noir et blanc	0.10 €
Impression A4 couleur	0.15 €
Impression A3 noir et blanc	0.20 €
Impression A3 couleur	0.30 €
Association Impression A4 noir et blanc	0.05 €
Association – Impression A4 couleur	0.10 €
Association – Impression A3 noir et blanc	0.10 €
Association – Impression A3 couleur	0.15 €
Envoi de documents administratifs	Tarifs en vigueur
Bois de chauffage	40.00 € /stère
Animaux : Frais de mise en fourrière	40.00 € / 1er jour
Animaux : Frais de mise en fourrière	20.00 € / jours suivats

CANTINE	
Tarif Commune	3.50 €
Tarif Hors Commune	7.00 €

GARDERIE	
Tarif Matin Commune	1.70 €
Tarif Matin Hors Commune	2.00 €
Tarif Soir Commune	3.70 €
Tarif Soir Hors Commune	4.00 €
Tarif Journée Commune	4.50 €
Tarif Journée Hors Commune	5.00 €

VOTE		
Abstention _1_	Contre _/_	Pour _16_

#### **42/2022 - Bornes Electriques – Convention de mandat**

Les bornes électriques seront mises en service très prochainement sur la commune de Saint-Saëns. Les différents tarifs ont été listés dans les « tarifs 2022 » toutefois il est nécessaire de conventionner avec la Société SGA (mandataire) afin d'appliquer les tarifs de recharge de véhicules électriques.

La convention a pour objet de mandater la Société SGA Industries pour encaisser et tenir une comptabilité détaillée de toutes les recettes liées à la perception des redevances de stationnement avec un service associé de recharge de véhicules électriques.

A chaque fin de semestre, le mandataire reverse le montant des recettes acquises pour le compte du mandant. La rémunération du mandataire est de 10 % de la perception des recettes de stationnement. La convention est valable pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention de mandat.

<b>VOTE</b>		
<b>Abstention</b> _ / _	<b>Contre</b> _ / _	<b>Pour</b> _ 17 _

#### **43/2022 - Subvention de fonctionnement – Association Caravelle**

Comme précédemment détaillé, il est proposé le versement à l'Association Caravelles d'une subvention de 30 000.00 € par an (sous réserve de la signature entre les parties de la convention d'Objectifs et de Moyens).

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter le versement de la subvention.

<b>VOTE</b>		
<b>Abstention</b> _ / _	<b>Contre</b> _ / _	<b>Pour</b> _ 17 _

#### **44/2022 - Subvention de fonctionnement – APEL Ste Marie**

Lors de la réalisation du Budget Primitif 2022 de la commune, il a été inscrit dans l'annexe 4, B1.7 une subvention de 3 500.00 € à l'OGEC de Ste Marie, or c'est l'APEL qui a fait l'objet d'une demande de subvention et non l'OGEC.

Il convient donc de modifier le nom de l'association pour le versement de cette subvention de fonctionnement 2022 :

Subvention de fonctionnement 2022 de 3 500.00 € à verser à l'APEL Ste Marie.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter le versement de la subvention.

<b>VOTE</b>
-------------

<b>Abstention</b> _ / _	<b>Contre</b> _ / _	<b>Pour</b> _ 17 _
----------------------------	------------------------	-----------------------

### **III. PATRIMOINE / URBANISME / VOIRIE**

#### **❖ Vente de l'ancienne propriété ROUET**

##### **POINT REPORTE**

#### **45/2022 - Vente des Terrains Bellevue**

Les terrains de la résidence de Bellevue sont en vente depuis 2008, à ce jour il reste les lots :

- Lot D AN373 de 1 003m<sup>2</sup> au prix de 56 669.50 €
- Lot I AN 366 de 807 m<sup>2</sup> au prix de 45 595.50 €
- Lot P/Q AN 359 de 958 m<sup>2</sup> et An 374 de 472 m<sup>2</sup> (non constructible) au prix de 54 127.00 €

A ce jour il n'y a aucune proposition d'acquisition et d'après une étude menée par un constructeur (construction pour la SCI ALCAYO), l'inclinaison des terrains engendre un coût important de construction estimé entre 5 000.00 € et 10 000.00 €.

Ainsi il est proposé au Conseil Municipal de réduire le prix du m<sup>2</sup> de 20 %, à savoir 47.08 €/m<sup>2</sup>

- Lot D = 47 221.24 €
- Lot I = 37 993.56 €
- Lot P/Q = 45102.64 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette baisse de prix.

<b>VOTE</b>		
<b>Abstention</b> _ / _	<b>Contre</b> _ / _	<b>Pour</b> _ 17 _

### **IV. RESSOURCES HUMAINES**

#### **46/2022 - Journée de Solidarité**

Il appartient au Conseil Municipal d'instituer une journée de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées en application des dispositions susvisées, pour l'ensemble du personnel titulaire et non titulaire.

Ainsi il est proposé d'instituer la journée de solidarité selon le dispositif suivant :

Le Lundi de Pentecôte.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter la journée de solidarité fixée au Lundi de Pentecôte.

<b>VOTE</b>		
<b>Abstention</b> _ / _	<b>Contre</b> _ / _	<b>Pour</b> _ 17 _

#### **47/2022 - Convention de mise à disposition d'un agent**

La commune de Maucombe a sollicité la municipalité afin de pouvoir bénéficier d'un accompagnant sur le transport scolaire du soir du RPI de Maucombe.

La demande porte sur les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h30 à 17h00 et consiste à accompagner les enfants du RPI de Maucombe de la sortie de l'école à l'arrêt de bus de Maucombe. L'agent sera déposé devant l'école de la Varenne après la tournée de bus.

Ainsi la municipalité propose de mettre à disposition un agent pour exercer les fonctions d'accompagnatrice scolaire, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022, pour une durée d'un an renouvelable.

Les conditions de travail de l'agent sont énumérées ci-dessous :

- L'agent est mise à disposition les lundis, mardis, jeudis et vendredis à partir de 16h40 pour une durée de 30 minutes afin d'accompagner les enfants du regroupement du RPI de Maucombe lors des trajets en bus Ecoles/Maucombe.
- La situation administrative de l'agent reste gérée par la Commune de Saint-Saëns.
- La Commune de Saint-Saëns versera à l'agent la rémunération correspondante à son grade ou à son emploi qu'elle occupe dans sa collectivité d'origine (*Traitement de base, indemnité de résidence, supplément familial, indemnités et primes liées à l'emploi*).
- La Commune de Maucombe remboursera à la Commune de Saint-Saëns le montant de la rémunération et des charges sociales de l'agent sur présentation d'un titre de recette trimestriel émis par la Commune de Saint-Saëns.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de cette mise à disposition.

VOTE		
<b>Abstention</b> _ / _	<b>Contre</b> _ / _	<b>Pour</b> _17_

Fin du Conseil Municipal